



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

**Absents excusés** : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL  
Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

**Absent** : Madame TERRIER

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**22-081 CONVENTION AVEC L'ADAJ POUR LES CHANTIERS D'INSERTION POUR LA  
PEINTURE DES TRANSFOS ELECTRIQUES**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'ADAJ est une association déclarée à but non lucratif, régie par la loi 1901, dédiée à l'animation sociale de proximité ouvert à tous les habitants, afin d'améliorer leur quotidien en proposant des activités et services correspondant à chacun et en accompagnant les initiatives locales.

La commune souhaite signer une convention avec l'ADAJ dont les objectifs éducatifs et partenariaux à destination des jeunes leur permettront de bénéficier d'un chantier éducatif.

Les travaux consisteront à la rénovation de peinture sur les postes de transformation électrique sis chemin du château, soleil d'or, Huet, clos de la mer et Castel, et à la réalisation d'une fresque dans le local ados. Ces chantiers consistent à mobiliser des groupes de 2 à 3 jeunes à hauteur de 6 heures de travail par jour, et d'un maximum de 30 heures par semaine par jeune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,  
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'ADAJ de Douvres la Délivrande pour la mise en place d'un chantier éducatif dans le cadre de la rénovation de peinture des transfos électrique et la réalisation d'une fresque dans le local ados.

Vote : POUR : 16

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**

